

Gardons nos
municipalités propres!



Calendrier de collecte sélective 2009

MRC de Témiscamingue

Calendrier de collecte à conserver et à afficher

 Collecte des matières recyclables

 Collecte des déchets

Secteurs Est et Nord

Lundi :

- ◆ Belleterre
- ◆ Fugèreville
- ◆ Laforce
- ◆ Latulipe-et-Gaboury
- ◆ Moffet

Mardi :

- ◆ Angliers
- ◆ Guérin
- ◆ Laverlochère
- ◆ Rémigny

Mercredi :

- ◆ Notre-Dame-du-Nord
- ◆ St-Eugène-de-Guigues

Jeudi :

- ◆ Nédélec
- ◆ St-Bruno-de-Guigues

MRC de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de- Lourdes
Bureau 209
Ville-Marie (Québec)
J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829

Télécopie : 819 629-3472

Courriel :

mrc@mrctemiscamingue.qc.ca

Site Internet :

www.mrctemiscamingue.qc.ca

Écocentre de la MRC

641, route 391
St-Édouard-de-Fabre (Québec)
J0Z 1Z0

Téléphone : 819 634-2233

Télécopie : 819 634-2255

janvier						
d	l	m	m	j	v	s
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

février						
d	l	m	m	j	v	s
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

mars						
d	l	m	m	j	v	s
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

avril						
d	l	m	m	j	v	s
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

mai						
d	l	m	m	j	v	s
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

juin						
d	l	m	m	j	v	s
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

juillet						
d	l	m	m	j	v	s
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

août						
d	l	m	m	j	v	s
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

septembre						
d	l	m	m	j	v	s
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

octobre						
d	l	m	m	j	v	s
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

novembre						
d	l	m	m	j	v	s
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

décembre						
d	l	m	m	j	v	s
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Matières acceptées dans votre bac de récupération

PAPIER ET CARTON

Oui : journaux, papier à lettre, revues, circulaires, catalogues, enveloppes, livres, sacs bruns, annuaires téléphoniques, carton ondulé (gros carton) et carton plat (boîtes de céréales, etc.), cartons de lait et de jus (cartons cirés et « Tetra Pak »), boîtes d'œufs, tubes et rouleaux de carton...



Non : papier et carton souillé (par aliments, graisse, etc.), papier hygiénique, autocollants, photographies, papier ciré, papier carbone, papier peint (tapisserie), couches de bébé...

VERRE

Oui : uniquement les bouteilles et pots de verre, peu importe le format et la couleur.



Non : vaisselle, pyrex, céramique, cristal, porcelaine, ampoules, tubes fluorescents, verre plat (miroirs, vitres...), verres à boire, flacons de parfum...

PLASTIQUE

Oui : sacs et contenants de plastique numérotés de 1 à 7, bouchons et couvercles de plastique.



Non : sacs de chips, vinyle, boyaux d'arrosage, jouets, pellicule plastique (cellophane), « styrofoam », produits de caoutchouc, cassettes audio et vidéo, stores, corde de tout genre...

MÉTAL

Oui : boîtes de conserve, cannettes, bouchons, couvercles, papier et assiettes d'aluminium propres.



Non : ferrailles, clous, vis, jouets, outils, contenants sous pression, contenants de produits domestiques dangereux, ustensiles de cuisine et chaudrons, pièces d'automobile et de bicyclette...

Consignes pour la collecte sélective des matières recyclables

- ◆ Les matières recyclables doivent être déposées en vrac, c'est-à-dire dans aucun sac, dans votre bac de récupération, à l'exception des matières suivantes qui doivent absolument être mises dans un sac de plastique (transparent) fermé d'un nœud avant d'être déposé dans votre bac de récupération :
 - sacs de plastique;
 - papiers déchiquetés.
- ◆ Les matières recyclables déposées dans des sacs à poubelle verts et/ou noirs ne sont pas acceptées dans le bac de récupération;
- ◆ En plus des matières refusées dans le bac de récupération, mentionnées dans la colonne de gauche, d'autres matières ne sont pas admises dans le bac de récupération, telles que :
 - appareils électriques, électroniques et informatiques,
 - boyaux d'aspirateur, chaises de patio,
 - matériaux de construction, vinyle de maison, tapis,
 - plastique commercial et industriel, tuyaux ABS, stores,
 - vêtements, etc.
- ◆ S'assurer que les déchets domestiques sont déposés dans le bac à déchets et non dans le bac de récupération;
- ◆ Pour savoir si un plastique ou un métal est récupérable, posez-vous la question si vous le retrouvez sur une tablette d'épicerie. Si non, c'est qu'il n'est probablement pas recyclable via la collecte sélective!
- ◆ Les codes des plastiques se retrouvent habituellement sous les contenants et sont entourés de 3 flèches (ruban de Möbius);
- ◆ Même si le « styrofoam » (polystyrène expansée) est codé 6, il n'est pas recyclable (peu importe le format) étant donné le manque de marché pour cette matière.



Trucs de réduction à la source

- ◆ Faites vos emplettes avec des sacs réutilisables (*les québécois utilisent environ 2 milliards de sacs de plastique annuellement, soit plus de 650 sacs par famille!*);
- ◆ Achetez des produits en vrac et des contenants en format familial (*les emballages occupent près de la moitié du volume de nos déchets domestiques*);
- ◆ Compostez vos restants de table (*les matières organiques constituent au moins 40 % de nos déchets domestiques*);
- ◆ Utilisez du papier 100 % recyclé post-consommation et recyclez-le (*chaque tonne de papier récupérée permet d'éviter la coupe d'environ 17 arbres*);
- ◆ Privilégiez l'usage des objets durables (*les produits à usage unique ont une durée de vie très courte et sont souvent ni recyclables ni réutilisables*).